

# Une passerelle entre deux mondes

FRIBOURG • L'architecte Jacques Kolly a élaboré, durant son temps libre, un projet de passerelle longeant la Sarine et reliant les quartiers de l'Auge et de la Neuveville en Vieille-Ville.



La passerelle de 130 mètres relierait les deux quartiers sur la rive gauche de la Sarine. IMAGE DE SYNTHÈSE JACQUES KOLLY

**STÉPHANIE SCHROETER**

Imaginer la Neuveville et l'Auge enfin réunies par la Sarine. Ces deux quartiers de la Vieille-Ville de Fribourg, deux mondes aussi semblables que différents, pourraient se rapprocher grâce à une passerelle longue de 130 mètres. L'idée émane de l'architecte Jacques Kolly. «J'aime beaucoup faire visiter la ville à des amis mais je regrette l'absence d'un parcours continu au fil de la Sarine. Je suis toujours frustré que les sentiers débouchent sur des impasses à l'extrémité des Grandes-Rames ainsi qu'en amont du chemin des Bolzes, près du pont du Milieu», explique celui qui a grandi dans la capitale cantonale.



«Cette passerelle permet d'offrir une plus-value touristique»

JACQUES KOLLY

Voilà dix-huit ans qu'il cogite sur le sujet. L'aventure débute en 1997 lorsqu'il participe, jeune diplômé et avec un groupe d'amis, à un concours mis en place par la ville afin de réhabiliter le site de l'ancienne usine à gaz de la Planche-Inférieure. «Un des éléments du concours était d'élaborer un projet de passerelle traversant la Sarine et reliant les Grandes-Rames à l'ancienne usine à gaz.»

Utopistes et aventureux, les amis iront beaucoup plus loin en imaginant une passerelle longeant la Sarine. Primé mais pas gagnant, le projet s'arrêtera là. Il continuera néanmoins de trotter dans la tête de Jacques Kolly qui le ressort et le peaufine cet été durant son temps libre.

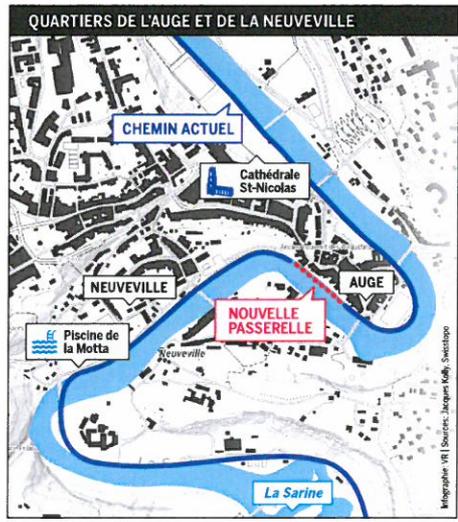
«Cette passerelle poursuit plusieurs buts. Elle permet notamment d'offrir une plus-value touristique ainsi qu'une scénographie nouvelle sur la Sarine, ses ponts et la ville», précise l'architecte qui a soumis son idée sur les réseaux sociaux. Celle-ci a rapidement récolté de nombreux échos positifs. C'est que cette liaison piétonne comporte beaucoup d'avantages dont celui de donner la possibilité aux enfants francophones de l'Auge de rejoindre rapidement et en toute quiétude l'école de la Neuveville où ils sont scolarisés.

«Et dans le cadre de manifestations, comme le 1<sup>er</sup> Août, cela permet d'utiliser le parking de l'ancienne patinoire qui serait dès lors beaucoup plus proche», poursuit le Fribourgeois qui a dû faire face à diverses contraintes aussi bien d'ordre esthétique, géologique, hydraulique qu'écologique. Le niveau de la Sarine fluctue et peut en effet monter, lors de crues exceptionnelles, d'environ trois mètres. Il y a aussi la falaise en molasse et d'éventuels éboulements. «Il fallait trouver une autre solution que les pilotes car ceux-ci arrêtent toutes sortes de branches et de déchets et créent trop de pression sur l'ouvrage.»

**Pour 330 000 francs**  
Jacques Kolly imagine alors des profils en métal qui seraient fixés dans la molasse et sur lesquels reposerait le tablier en bois mesurant environ deux mètres de large. Les profils seraient encastrés à une distance d'environ deux mètres de la falaise et garantirait ainsi la sécurité des usagers ainsi que la flore locale. «Il faudrait une étude géologique pour affiner et approfondir encore ce concept. J'ai évalué, avec l'aide d'un constructeur métallique, les coûts de ce projet qui se monterait à environ 330 000 francs.»

Un concept qu'il a déjà transmis au Conseil communal de la ville. «Nous avons effectivement reçu ce projet récemment», indique Nicole Surchat Vial. Et l'architecte de ville de résumer: «C'est intéressant, ça donne en-

vie mais il faudrait que cette passerelle s'inscrive dans un projet d'ensemble de revitalisation et de renaturation des berges de la Sarine. Il sera étudié lorsque le Conseil communal déboulera un budget dans cette optique.»



## PERSONNEL DE L'ÉTAT La faïtière alarmiste

«On est en train d'amorcer une bombe à retardement», alerte la FEDE. Dans un communiqué, la faïtière du personnel de l'Etat fait part de la «frustration et de l'incompréhension croissantes» au sein des associations de fonctionnaires. En cause: la position du Conseil d'Etat qui ne lâche que des cacahuètes à son personnel.

En juin dernier, un millier de personnes sont descendues dans la rue pour poser quatre revendications: l'attribution du palier au 1<sup>er</sup> janvier prochain plutôt qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016, le retrait des mesures d'économie qui «péjorent la qualité de l'école», la mise en place d'un dispositif anti-harcèlement et l'augmentation des indemnités de piquet. Après «d'intenses négociations» avec le Conseil d'Etat, la FEDE n'a obtenu que l'augmentation de piquet de 15 à 25 francs. Coût de cette hausse réclamée depuis six ans: 360 000 francs. «Une moquerie», peste la FEDE. Car, grâce au 48 millions supplémentaires obtenus de la Banque nationale, l'Etat de Fribourg pourrait «aisément» financer les 5 millions que représenterait l'attribution du palier au 1<sup>er</sup> janvier.

**La FEDE relaie aussi le mécontentement exprimé vendredi par les enseignants** («La Liberté» de samedi) ainsi que les frustrations du personnel soignant. Les fonctionnaires ont accepté depuis deux ans de se serrer la ceinture et ils n'obtiennent rien en retour, déplore leur faïtière.

La FEDE annonce le lancement d'une «large consultation» sur le partenariat social avec le canton et sur les thèmes discutés. Elle demande au Conseil d'Etat d'améliorer l'organisation de l'école et de dégager les moyens suffisants pour garantir des prestations de qualité à la population. Elle va également sensibiliser les députés du Grand Conseil lors de la session d'octobre. CAG

**MÉMENTO**

> **CAFÉ MAMANS-ENFANTS** Espacefemmes, rue Hans-Fries 2, mercredi 9-11h. Education familiale, 026 321 48 70.

**AGENDA ÉLECTORAL**

> **CONFÉRENCE-DÉBAT** sur le thème «jeunesse et sécurité» en présence de Liliane Galley, Christel Berset, Bojan Seewer et Jean-Bernard Siggen. Espace Nuithonie à Villars-sur-Glâne, 19h 30-21h 30.

**TRIBUNAL CANTONAL**

# Prison ferme pour un patron exploiteur

**MARC-ROLAND ZOELLIG**

Plutôt que d'emmener d'urgence son ouvrier clandestin chinois à l'hôpital, il l'avait largué, brûlé au second degré par l'explosion d'une machine défectueuse, devant une pharmacie en France voisine. Pour ces faits remontant au mois d'août 2010, et pour avoir sous-payé et surexploité son misérable employé durant les neuf années précédentes, un petit patron suisse d'origine vietnamienne a été condamné hier à deux ans et demi de prison, dont neuf mois ferme. Le Tribunal cantonal fribourgeois (TC) a ainsi confirmé dans ses grandes lignes le jugement rendu en première instance par le Tribunal de la Sarine en mai 2014.

Dans ses considérants, la Cour d'appel pénal - que le prévenu avait saisie dans

l'espoir d'obtenir une peine compatible avec le sursis intégral - relève l'absence particulière de scrupules et le «comportement égoïste» de cet homme de 51 ans, qui tient aujourd'hui un restaurant dans le canton de Berne. C'est en effet pour éviter de devoir casquer pour l'accident subi par son ouvrier, qui n'avait aucune existence légale en Suisse, qu'il avait embauché le malheureux, terrassé par la douleur, dans sa voiture afin de l'exfiltrer discrètement du pays. Non sans lui avoir confisqué son porte-monnaie et son téléphone.

**On sait peu de chose** de ce prolétaire arrivé de Chine - où il est retourné depuis, handicapé par sa mésaventure - afin de gagner durement de quoi faire vivre sa famille. Il a semble-t-il rejoint la Suisse par

l'intermédiaire d'un réseau de compatriotes dont il n'a pas souhaité divulguer les identités lors de l'instruction. Le jour de l'accident, survenu dans un appartement de Marly, il avait reçu la consigne de décoller une moquette généreusement arrosée de solvant hautement inflammable au moyen d'une machine dont le moteur défectueux émettait des étincelles...

L'explosion qui avait suivi lui a laissé des séquelles durables, le privant notamment du plein usage de sa main gauche. Un handicap qui aurait éventuellement pu être évité si six longues heures ne s'étaient pas écoulées entre l'accident et la prise en charge du malheureux dans un hôpital d'Annemasse. Le responsable de la pharmacie devant laquelle son regrettable patron l'avait abandonné, en état de choc,

avait immédiatement appelé les pompiers et versé de l'eau sur les brûlures. Mais le mal était fait.

**En plus d'avoir exposé** son employé à un accident quasiment inévitable, l'accusé l'a payé au lance-pierre: en première instance, la victime avait parié de 2000 francs par mois pour des journées de travail de 10 à 11 heures. Selon le TC, la disproportion entre le salaire effectivement versé et le salaire usuel de la branche justifie une condamnation pour usure.

Si le patron indélicat avait prévu de faire des économies, c'est raté: les juges l'ont également condamné à verser 20 000 fr. de tort moral à son ex-employé, et plus de 54 000 fr. à l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). I

PUBLICITÉ

**Au Conseil national**



**Jean-François RIME**

Pour une économie forte, même dans des temps difficiles

